



Conseil communal de la Ville de Pully

## Rapport de la commission ad hoc au Conseil communal de la Ville de Pully

**Préavis No 16-2018 - Entretien des aménagements  
paysagers - Étape 2 – Réponse au postulat de M. le  
Conseiller communal R. Carnello et consorts : « Fitness  
urbain pour Pully »  
Crédit demandé : CHF 1'840'000.00**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

### **Commission ad hoc**

Présidence : Lena Lio

Présents : Mmes Odile CUÉNOUD GONZÁLEZ, Francine MEDANA, Géraldine PADEZ,  
Pauline TAFELMACHER (remplace M. Serge Rinsoz), Claire-Lise TILLE,  
MM. Gérald CUCHE (remplace Mme Paola ORLANDO MICOLOT),  
Mathias FERNANDEZ, Michel GODART (remplace Mme Josette PERRIG-REBETEZ).

La Commission ad hoc s'est réunie le 11 octobre 2018 à la Maison Pulliérane.

Ouverture de la séance : 18h00

Clôture de la séance : 19h45

La Municipalité était représentée par Monsieur Nicolas LEUBA, accompagné de Messieurs Philippe DAUCOURT, chef de service, Jean-Michel MARADAN, adjoint et Thibaut DEFOIX, responsable du projet.

### **Présentation du préavis par la Municipalité**

M. Daucourt présente un PowerPoint montrant les deux familles de projets envisagés, soit :

- la rénovation des places de jeux du Quai Milliquet Sud, du Collège des Alpes et du Pré des Clos ;
- la création d'un espace ludique et sportif, appelé « Fitness urbain » en réponse au postulat R. Carnello et consorts.

Il nous est expliqué que les places de jeux concernées sont vieillissantes : elles ne répondent plus aux normes de sécurité (audits réguliers du Bureau de prévention des

accidents), ni aux concepts actuels des places de jeux pour enfants, que ce soit en termes de santé, d'apprentissage, de coexistence intergénérationnelle ou encore d'esthétique.

En plus des travaux réguliers d'entretien qui sont financés par le budget ordinaire, les rénovations importantes doivent passer par un préavis et ne peuvent être menées toutes en même temps. Il s'agit ici de l'étape 2 (l'étape 1 concernait le parc Guillemin, 2013).

Concernant le Quai Milliquet Nord, il s'agit de mettre en valeur un terrain, actuellement sous-utilisé, et approprié à la création d'un « Fitness urbain », en réponse au postulat susmentionné

M. Fernandez rappelle le but du Postulat qu'il a développé dans la séance du Conseil communal du 26 avril 2017 : favoriser une activité physique en tout moment de la journée, pour toutes les catégories de population et sans obligation d'adhésion à un club.

### **Débat sur la présentation des projets**

- Au Pré des Clos et au Quai Milliquet Nord, les projets prévoient des chemins en béton. Ne serait-ce pas possible d'utiliser des revêtements plus naturels, comme du gravier ?
  - Le béton est la meilleure solution, du point de vue de l'accessibilité. Le gravier, ou d'autres revêtements irréguliers, poseraient des problèmes pour les poussettes ou les personnes à mobilité réduite. Il ne s'agira pas d'un béton de génie civil, mais d'un béton d'ornement présentant un granulé esthétique.
- S'agissant du beach-volley, qu'est-ce qui a été prévu pour éviter que des balles sortent du terrain et causent d'éventuels dommages ?
  - On compte sur le bon sens des joueurs pour éviter de projeter des balles à l'extérieur. En outre, les arbres bordant le terrain forment une sorte d'écran. On voulait éviter un aspect cloisonné, mais si un problème apparaît au sujet des balles sortant du terrain, un grillage pourrait être ajouté par la suite.
- Le projet du Quai Milliquet Nord conduira à la suppression des Jardins familiaux : est-ce que les utilisateurs ont reçu des propositions de remplacement ?
  - Certains ont déjà été résiliés. Cela dit, la direction des domaines a une réflexion en cours, visant en particulier à regrouper les jardins familiaux, plutôt que d'en créer un peu partout. Il existe des terrains disponibles, mais le choix n'est pas encore fait. Entretemps, il y a la permaculture des Liaudes qui donne d'excellents résultats et répond à un besoin actuel d'activité communautaire.
- Est-ce qu'il serait possible de prévoir des cultures, en particulier des fleurs, sur le terrain qui se trouve à l'Est de la rue qui descend au Port ?
  - En principe, ce serait possible ; mais à terme, les transports lausannois (TL) ne sont pas sûrs de pouvoir continuer à descendre au jusqu'au Port avec les futurs bus à haut niveau de service (BHNS). Le cas échéant, le terrain en question devra alors être réaménagé en parc traversant, en particulier pour permettre l'accès au Port pour les personnes à mobilité réduite.
- Dans le parc du Quai Milliquet Nord, est-ce que la zone Nord-ouest, qui ne sera pas vraiment aménagée, restera accessible ?
  - Cette zone sera en principe accessible, mais fortement végétalisée, en particulier avec du bambou. Il faut savoir qu'il n'est pas possible d'y aménager d'autres installations, en raison de la convention qui lie la commune à la maison voisine, préservant un espace de 10 mètres.

- Est-ce qu'il serait tout de même possible d'y mettre des bancs ?
  - Il serait effectivement envisageable de prévoir des bancs sous les arbres, ou alors devant ou derrière les murs de soutènement. Cela dit, on peut aussi s'asseoir sur les murs. Il serait même possible d'y poser un revêtement en bois, pour plus de confort.
- Une question se pose au sujet des éclairages : les différents projets mentionnent l'absence d'éclairage, justifié par l'« usage diurne » des parcs. Est-ce qu'en hiver, il ne serait pas tout de même souhaitable de disposer d'un éclairage ?
  - Les opinions sont très divergentes à ce sujet. En termes de sécurité, certains estiment que l'obscurité constitue une incitation à y commettre des actes délictueux ou immoraux ; alors que d'autres estiment que l'effet de l'obscurité est plutôt dissuasif. De même en ce qui concerne l'usage des jeux : faut-il ou non que l'on puisse y jouer quand il fait nuit ? Les avis sont contradictoires. Si l'on renonce à l'éclairage dans un premier temps, il est toujours possible de les ajouter par la suite ; la démarche inverse serait moins acceptable. La règle actuelle est donc de ne pas éclairer les parcs, tout en réservant la possibilité de le faire par la suite.
- Est-ce qu'on pourrait définir une charte d'utilisation des espaces publics, affichée dans chaque parc, comme c'est le cas à Lutry, par exemple ?
  - C'est une possibilité que l'on peut tout à fait envisager, si c'est un souhait de cette commission.
- Dans le projet du Quai Milliquet Sud, il y a très peu d'arbres, et donc peu d'endroits ombragés, pour les personnes qui accompagnent les enfants.
  - L'idée était d'aérer et de favoriser la vue. La possibilité d'ajouter des arbres dans différents parcs de Pully sera présentée au printemps prochain, sous la forme d'un nouveau préavis.
- Concernant les revêtements, pour le projet du Collège des Alpes, il est question de sable et de gravier. Est-ce que les copeaux, qui sont souvent utilisés dans les parcs, ont été abandonnés.
  - Les deux sont possibles. L'inconvénient des copeaux, est qu'ils pourrissent au bout de quelques années. Le mélange de sable et de gravier, qui est un gravier rond, a aussi un effet amortissant, en cas de chute.
- Toujours au Collège des Alpes, qu'en est-il du cheminement en caoutchouc rouge, étant donné les controverses qui concernent ces revêtements synthétiques, en termes d'environnement et de santé, et aussi en ce qui concerne la durabilité ?
  - Il s'agit de tartan, qui est fait pour amortir les chocs, mais évidemment moins durable que du granit ! Mais nous prenons note de vérifier que ce matériau ne présente pas les mêmes inconvénients que ceux qui ont été utilisés dans les terrains de football synthétiques.
- Est-ce qu'on connaît déjà le montant de la subvention mentionnée au point 7.3. du préavis ?
  - Ce sera de l'ordre de 25% du coût ; le coût des engins uniquement.

### Débat sur les différents chapitres du préavis

- Concernant le point 3.1. *Situation actuelle* du Quai Milliquet Sud, il est dit que certains jeux seront provisoirement remplacés « en attendant la réfection complète de la place. » Est-ce que cela signifie que la commune dispose encore de jeux en réserve, qui seraient conformes aux normes ?
  - Ce sont effectivement quelques jeux anciens que l'on a conservés et qui sont encore utilisables selon les normes actuelles.
- Au point 3.3. *Description des travaux et aspects financiers* du Quai Milliquet Sud, il est question de canalisation. Est-ce qu'il y a vraiment des canalisations sous ce terrain ?
  - Il s'agit surtout de drains et de quelques alimentations d'eau, pour les jeux qui font usage de l'eau.
- Au point 4.2.2. *Avant-projet* du Collège des Alpes, il est prévu de placer des bancs à proximité de l'écopoint existant. Ça n'est peut-être pas très approprié pour des questions d'odeurs.
  - Avec les nouveaux écopoints équipés de Molok, il n'y a pas de problèmes d'odeurs. Les habitants qui vivent à proximité de ces écopoints se plaignent tout au plus du bruit des verres jetés à l'intérieur, mais pas des odeurs. Il serait toutefois possible de déplacer les bancs au Nord du parc. Nous prenons note de cette remarque.
- Au point 5.2.2. *Avant-projet* du Pré des Clos, est-il vraiment nécessaire de prévoir « une grande poubelle munie de sachets à déchets canins », dans une place de jeux pour enfants, où il n'est pas souhaitable d'encourager les gens à venir avec des chiens ?
  - Il s'agit d'une part de remplacer l'aire de déjection canine et d'autre part de favoriser le respect de l'environnement de la part des personnes qui viendront avec des chiens. On pourrait toutefois déplacer la poubelle vers les Molok. Il faut aussi rappeler qu'il y a des gens qui ont des enfants ET des chiens.
- Au poste 56 des planifications budgétaires de ces différents projets, il est prévu à chaque fois CHF 1'500.- pour un bouquet de chantier. De quoi s'agit-il ?
  - C'est une petite fête traditionnelle en faveur des ouvriers, lorsque le chantier arrive à son terme.
- Au point 6.2. *Fitness urbain*, est-ce que l'on sait s'il y aura des oppositions de la part des personnes du quartier ?
  - Nous avons été contactés par l'ASHPA qui semble assez réticente face à tout nouvel aménagement. Nous n'avons pas souhaité les recevoir avant la présente séance de cette Commission. En revanche, nous les rencontrerons avant la séance du Conseil communal et nous avons bon espoir qu'ils puissent apprécier le projet que nous leur présenterons à ce moment-là.
- Au point 6.4. *Choix du site et situation actuelle*, est-ce que le petit cabanon qui vend des glaces sera maintenu ?
  - Il sera maintenu et l'on peut même imaginer, lors des manifestations de beach-volley, un ou plusieurs *food trucks* qui viendraient momentanément sur le parking.
- Est-ce qu'on ne pourrait pas améliorer l'esthétique du Portakabin qui se trouve du bout du quai Milliquet Sud ?
  - Il n'est malheureusement pas possible d'y construire quelque chose de mieux, car cette zone n'est pas constructible.

- S'agissant du point 6.5.3. *Aire de fitness urbain*, est-ce que la commune doit prévoir des assurances pour le cas où un accident se produirait ?
  - Ce sont les mêmes assurances que pour les places de jeux.
- Toujours au point 6.5.3. *Aire de fitness urbain*, quel sera l'impact des frais d'entretien sur les dépenses d'exploitation ?
  - Là encore, l'impact sera du même ordre que pour les places de jeux. Autrement dit, relativement insignifiant.
- Au point 7.3. *Subventions*, est-ce que ce serait possible de profiter de ces subventions pour aménager l'esplanade de Chantemerle ?
  - Ce serait envisageable, mais ce n'est pas défini pour l'instant et, le cas échéant, ce sera l'objet d'une troisième étape.
- Au point 10. *Communication*, est-ce qu'il est prévu d'annoncer les projets dans le Journal communal ?
  - C'est prévu pour le journal du 5 novembre, à condition bien sûr que ces projets soient approuvés par le Conseil communal le 31 octobre.

Avant de passer au vote, la soussignée indique que la Commission des finances a approuvé à l'unanimité les conclusions de ce préavis N°16-2018.

Finalement, au vote, la Commission ad hoc propose à l'unanimité d'accepter les conclusions du préavis N°16-2018, telles que formulées par la Municipalité.

Pour la Commission ad hoc  
La présidente : Lena Lio

